Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1327

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
15 janvier 1998 – nº 1327
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

À un rythme très helvétique

LUNDI PROCHAIN, le Parlement s'attellera enfin à la réforme de la Constitution. Ainsi s'approche-t-on de l'ultime étape d'un processus enclenché il y a plus de trente ans (voir p. 2), pour autant que le peuple et les cantons donnent leur aval à ce projet.

Optimistes, les députés Obrecht et Dürrenmatt, initiateurs de cette entreprise en 1965, espéraient que la Suisse pourrait célébrer le 100e anniversaire de la Constitution de 1874 en adoptant une nouvelle charte fondamentale. Objectif raté. En 1995, le Parlement envisageait de conjuguer la votation populaire avec les 150 ans de l'État fédéral. Objectif encore raté. Le souverain ne sera convoqué au mieux que l'an prochain.

Au fil des décennies, l'ambition initiale a laissé place à un projet plus modeste. On ne parle plus aujourd'hui de révision totale mais plus simplement d'une réforme. L'heure n'est plus aux bouleversements institutionnels mais à la mise à jour, à la réécriture de la Constitution dans un langage contemporain, à l'élimination des scories déposées par l'Histoire, à l'intégration dans le texte des normes constitutionnelles non écrites et du droit international. Quant aux innovations substantielles – démocratie directe et justice –, elles feront l'objet de questions séparées, de manière à ne pas mettre en péril le projet tout entier. Bref la Suisse procède à un grand nettoyage constitutionnel, elle ne réaménage pas la maison.

Certains rêvaient d'un projet mobilisateur, d'une adaptation hardie de nos institutions. Ils ne cachent pas leur déception. La Suisse de 1848 n'a-t-elle pas osé l'innovation en adoptant les principes républicains, la garantie des libertés et des droits civiques, malgré les menaces des monarchies voisines ? Certes, mais nous vivions alors une fracture historique, un combat entre deux camps irréductibles. Aujourd'hui l'avenir paraît incertain et ne s'inscrit pas dans l'une ou l'autre idéologie explicite. Il n'y a point de majorité pour une rupture.

La Suisse procède à un grand nettoyage constitutionnel, elle ne réaménage pas la maison

La réécriture de la Constitution doit nous permettre de parler un langage commun. Mais l'opération n'en est pas pour autant cosmétique seulement. Le choix des mots et l'agencement de la charte fondamentale recèlent une dynamique et un sens nouveaux. Les organisations patronales l'ont bien compris qui ont exprimé les plus grandes réserves à l'égard des chapitres économique et social de ce texte.

Ce nouveau pacte ne cadenasse pas l'avenir. Les prochains chapitres de la réforme figurent déjà à l'agenda, entre autres la réforme du gouvernement. Mais pour les écrire, il faudra attendre que se développe la conscience de la nécessité. JD